

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal
No : **R-3969-2016**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Gazifère Inc.

(ci-après nommée Gazifère)

Demanderesse

et

**Groupe de recherche appliquée en
macroécologie**

(ci-après nommé le GRAME)

Intéressé

**DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME
(R-3969-2016)**

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Contexte, nature de l'intérêt et représentativité

1. Le 21 avril 2016, Gazifère dépose à la Régie de l'énergie une demande relative à la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, la fixation d'un taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2018, l'approbation de son plan d'approvisionnement 2017 et la modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
2. Gazifère propose de traiter de la demande relative à la fermeture de ses livres pour l'année 2015 lors d'une première phase, et de traiter lors d'une deuxième phase de sa demande relative à la fixation d'un taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2018, du mécanisme de partage des excédents de rendement et manques à gagner pour 2018, de l'approbation du service-T à Dawn, de l'établissement du revenu requis pour l'exercice 2017, de sa demande relative à l'approbation de son plan d'approvisionnement 2017 et de la modification de ses tarifs;

3. Par la décision procédurale D-2016-070 datée du 29 avril 2016, la Régie accepte le traitement procédural proposé par Gazifère quant à l'examen de ses demandes en 2 phases distinctes, énonçant que la phase 1 sera traitée par voie de consultation tandis que les enjeux relatifs à la phase 2 seront traités lors d'une audience (D-2016-070, par. 9 et 10);
4. La Régie donne instruction à toute personne intéressée à participer à la présente demande de faire parvenir une demande d'intervention au plus tard le 10 mai 2016. Le GRAME introduit la présente demande d'intervention à ce titre ;
5. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis vingt-sept (27) ans et compte une centaine de membres en règle ;
6. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à des groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG;
7. Parallèlement, le GRAME est impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à la protection de l'environnement, menant plusieurs projets en ce sens dont l'Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à Montréal;
8. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, incluant les dimensions biophysique, sociale, économique et culturelle du développement, notamment par la prise en compte de l'efficacité énergétique et des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution de gaz naturel ;
9. Le GRAME a participé aux causes tarifaires de Gaz Métro, de Gazifère et d'Hydro-Québec Distribution depuis la création de la Régie de l'énergie. Plus précisément, le GRAME s'est impliqué dans plusieurs causes tarifaires de Gazifère (R-3884-2014, phase 3, R-3840-2013, phase 2, R-3793-2012, phases 1 et 2, R-3758-2011, phases 2 et 3, R-3724-2010, phases 1, 2 et 4, R-3692-2009 phases 2 et 3, R-3665-2008 phase 2, R-3621-2006 et R-3587-2005) ;

II. Motifs à l'appui de l'intervention et conclusions recherchées

10. À titre d'intervenant représentant les intérêts environnementaux et dans une optique d'intérêt public, le GRAME veut contribuer à ce que les décisions de la Régie relatives aux demandes de Gazifère dans le cadre du dossier R-3969-2016 intègrent le mieux possible les préoccupations environnementales et de développement durable ;
11. Le GRAME souhaite participer activement aux phases 1 et 2 de la présente demande, compte tenu de son intérêt pour des enjeux liés aux résultats du PGEÉ de Gazifère, au plan d'approvisionnement 2017 et à la modification des tarifs et conditions de service de Gazifère, considérant les préoccupations économiques, sociales et environnementales en jeu ;

Phase 1 : Demande relative à la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

12. Le GRAME entend analyser certains enjeux déterminés par la Régie au paragraphe 18 de la décision D- D-2016-070 ;
 - *les résultats réels de l'exercice pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015;*
 - *les résultats du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ);*
 - *les causes des écarts significatifs de participation et de coûts entre les prévisions et les résultats du PGEÉ 2015;*
13. Le GRAME entend aborder la question des résultats réels de l'exercice pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, en lien avec les prévisions d'économies d'énergie du PGEÉ¹. Compte tenu de la venue de la nouvelle *Politique énergétique 2030* et de ses objectifs², le GRAME est préoccupé de constater que Gazifère participe de moins en moins à l'atteinte des objectifs de réduction des GES au Québec, avec des résultats inférieurs aux prévisions de l'ordre de 50 %, tandis que la baisse des économies du PGEÉ de Gazifère est récurrente depuis plusieurs années;
14. Le GRAME souhaite ainsi établir un portrait de cette baisse des économies du PGEÉ de Gazifère depuis les cinq dernières années. Bien qu'à l'étape de la fermeture des livres, les résultats du PGEÉ et les explications de Gazifère justifiant les écarts par rapport aux prévisions dont la Régie prend acte peuvent seulement être questionnés, le GRAME soumet qu'il sera utile de faire un portrait historique sur cinq (5) ans de la diminution des économies du PGEÉ afin notamment de

¹ B-0047, GI-10, doc. 1.2, *Résultats des programmes du PGEÉ 2015 - Économies prévisionnelles (m3) versus économies réelles (m3)*

² Politiqueenergetique.gouv.qc.ca, *Politique énergétique 2030, L'énergie des québécois, Source de croissance*

pouvoir faire des recommandations en phase 2 sur la demande de budget que déposera Gazifère pour son PGEÉ 2017, compte tenu de ces constats;

15. Bien que Gazifère présente les explications des écarts volumétriques et budgétaires³, le GRAME souhaite questionner ce Distributeur sur le programme «Appui aux initiatives, volets Optimisation énergétique des bâtiments et Aide à l'implantation», soit sur les raisons pour lesquelles Gazifère n'accepte pas de demande d'aide financière qui engendrerait un écart avec son budget bien que ce programme fasse l'objet d'une règle permettant le dépassement du budget de l'ordre de 100%⁴. Le GRAME souhaite questionner Gazifère sur les raisons de sa position de limiter les demandes d'aide financière⁵, compte tenu du fait que l'objectif de participation n'ait atteint que 50 % en 2015 ;

les résultats du calcul du test du coût total en ressources (TCTR) réel des programmes du PGEÉ 2015 pour tenir compte des économies réellement observées en 2015;

16. En ce qui concerne les résultats du calcul du test du coût total en ressources (TCTR) réel des programmes du PGEÉ 2015 pour tenir compte des économies réellement observées en 2015, le GRAME constate que Gazifère a suivi les directives de la Régie à cet égard, mais souhaite se réserver la possibilité de participer à la période de questions ;

les économies réelles du programme « Abaissement de la température du chauffe-eau »;

17. Enfin, en ce qui concerne les économies réelles du programme «Abaissement de la température du chauffe-eau », le GRAME constate que les économies nettes annuelles ont été révisées conformément à la décision D-2015-120, mais souhaite questionner Gazifère quant à la méthode utilisée ou les données utilisées pour réduire ces économies. Le GRAME fera des commentaires ou recommandations si nécessaire;

³ GI-10, doc. 1 Rapport annuel – Plan global en efficacité énergétique 2015

⁴R-3924-2015, phase 3, D-2016-014, p. 75, par. 320 : «[320] Considérant la volatilité observée quant à l'ampleur de l'aide financière et quant au nombre de participants des programmes offrant une aide financière variable, **la Régie autorise un dépassement correspondant à 100 % du budget annuel autorisé pour ces programmes offerts aux clients commerciaux seulement. Le dépassement autorisé pour les programmes prévoyant une aide financière variable destinés à la clientèle résidentielle est limité 10 %.**»

⁵GI-10, doc. 1, page 10 : «Les dépenses du secteur C&I sont de 61 931 \$, représentant 50% du budget autorisé. En 2015, Gazifère s'est assurée de respecter les enveloppes budgétaires dédiées à chaque programme, une décision qui aura eu pour impact de limiter les dépenses de ce secteur. En effet, une demande requérant des dépenses supérieures au budget a été reçue pour le programme **Appui aux initiatives** – volet *Aide à l'implantation* et Gazifère a refusé cette demande.»

III. Frais, budget prévisionnel et communications

18. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant aux deux phases de la présente demande. Un budget de participation pour la phase 1 respectant les directives de la Régie (D-2016-070, par. 16) est déposé en annexe de la présente;
19. Le GRAME compte sur la collaboration de madame Valentina Poch, détentrice du baccalauréat en sciences et d'une maîtrise en Aménagement du territoire et développement régional, et de sa consultante externe madame Nicole Moreau, détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une maîtrise en sciences de l'environnement, à titre d'analystes ;
20. Aux fins de communications, le GRAME demande à ce que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée, avec copie au directeur du GRAME, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

3090, boul. le Carrefour, Suite 200

Laval, Qc H7T 2J7

Tél. : 450-687-5055, poste 226 ; Télécopieur : 450-687-8181

Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

Monsieur Jonathan Théorêt / directeur

Groupe de recherche appliquée en macroécologie

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Québec H8S 2B5

Tél. : 514-634-7205 ; Adresse électronique : jonathantheoret@grame.org

21. Le GRAME soumet que sa participation sera utile et pertinente à l'étude de la demande R-3969-2016 présentée par Gazifère ;
22. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME dans le cadre de la demande R-3969-2016 ;

LE TOUT respectueusement soumis.

Le 10 mai 2016.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

3090, boul. le Carrefour, Suite 200

Laval, Québec, H7T 2J7

Tél. :450-687-5055, poste 226

Télécopieur: 450-687-8181

Courriel:genevieve_paquet@videotron.ca